

Informations de base	
2010/2551(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Venezuela Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Venezuela	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/02/2010	Décision du Parlement	T7-0031/2010	Résumé
11/02/2010	Résultat du vote au parlement		
11/02/2010	Débat en plénière		
11/02/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2551(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0093/2010	09/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0094/2010	09/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0098/2010	09/02/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0031/2010	11/02/2010	Résumé

Résolution sur le Venezuela

Suite au débat qui s'est tenu le 9 février 2010, le Parlement européen a adopté par 41 voix pour, 16 contre et 3 abstentions, une résolution sur le Venezuela.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, ALDE, ECR.

Le Parlement regrette la décision du gouvernement du Venezuela de ne plus permettre à certaines chaînes de télévision d'être diffusées et demande que leur diffusion soit rétablie. Il rappelle que depuis janvier 2010, le président Chávez a ordonné la fermeture de la chaîne RCTV International (RCTV-I) et de cinq autres chaînes télévisées du câble et du satellite (TV Chile, Ritmo Son, Momentum, America TV et American Network), celles-ci n'ayant pas diffusé le discours officiel prononcé par le président à l'occasion du 52e anniversaire de la chute de Perez Jimenez. Deux d'entre elles - America TV et RCTVI - sont toujours interdites. Les députés appellent dès lors les autorités du Venezuela à revoir leur décision et rappellent à ce pays l'obligation qui lui incombe de respecter la liberté d'expression et la liberté de la presse, en vertu de sa Constitution.

Les députés soulignent parallèlement la dérive autoritaire du gouvernement du président Hugo Chávez, dont les actions ont pour objet d'affaiblir l'opposition démocratique et de restreindre les droits et libertés des citoyens. Le Parlement invite au contraire le gouvernement du Venezuela, dans la perspective des élections législatives du 26 septembre, à respecter les règles de la démocratie et les principes de la liberté d'expression, de réunion, d'association et d'élection.

Le Parlement souhaite également que la "commission nationale des télécommunications" fasse preuve d'indépendance à l'égard des pouvoirs politiques et économiques et veille à un pluralisme équitable. Il appelle le gouvernement du Venezuela à :

- s'engager en faveur des valeurs de l'état de droit et à promouvoir, protéger et respecter le droit à la liberté d'expression, y compris sur internet, ainsi que la liberté de réunion;
- garantir un traitement juridique égal à tous les médias, publics ou privés, y compris l'internet;
- garantir un traitement pluraliste de la vie politique et sociale vénézuélienne.